



CLUQ
Comité de Liaison des
Unions de Quartier
de Grenoble

Unions de Quartier

Fiche – Trésorier adjoint



Le rôle du trésorier adjoint :

Le trésorier adjoint seconde le trésorier de l'association. Il relève du choix du trésorier de l'associer ou non à ses démarches.

Quoiqu'il en soit, le trésorier adjoint doit être à jour de la stratégie du trésorier et de l'état des finances de l'association afin de pouvoir le remplacer en cas d'absence sans bouleverser l'organisation assurée par celui-ci.



Le trésorier adjoint du CLUQ :



Le profil attendu pour ce poste :

- Bonne organisation.
- Maîtrise de comptes financiers.
- Stratégie financière.
- Prise de parole en public.